



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Agen, le 08 janvier 2021

Telepac : la procédure de télédéclaration des aides animales pour la campagne 2021 est ouverte.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les agriculteurs peuvent procéder sur le site Telepac (www.telepac.agriculture.gouv.fr) à leurs demandes d'aides animales: aides ovines, caprines, aux bovins laitiers, aux bovins allaitants, et aux veaux sous la mère.

Pour rappel, cet espace permet de déposer sa demande d'aide et le cas échéant de la modifier. La télédéclaration sur le site Telepac est donc obligatoire pour bénéficier des paiements couplés aux filières animales dans le cadre de la Politique agricole commune.

Les délais de télédéclaration sont :

- Pour les aides ovines et caprines, la télédéclaration sera ouverte jusqu'au 1^{er} février 2021.
- Pour les aides aux bovins allaitants et laitiers et pour les aides aux veaux sous la mère, la télédéclaration restera ouverte jusqu'au 17 mai 2021.

Le service économie agricole de la Direction départementale des territoires répond à toute demande de précision par courriel à ddt-sea@lot-et-garonne.gouv.fr ou par téléphone **05 53 69 34 81**.

SService de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 05 53 77 61 92 / 61 90

Mél : pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr

  @prefet47

Place de Verdun
47920 AGEN CEDEX 9